Rwanda : un ancien homme politique visé par une plainte en France pour « crimes de génocide »

AFP, 8 octobre 2021

Le Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR) a annoncé avoir déposé plainte contre un ancien homme politique rwandais, qui vivrait en France, pour « crime de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité » au cours du génocide de 1994.

Le Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR) a annoncé avoir déposé plainte contre un ancien homme politique rwandais, qui vivrait en France, pour « crime de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité » au cours du génocide de 1994.

« On espère l'ouverture d'une information judiciaire, que les juges puissent commencer à enquêter le plus rapidement possible sur ce dossier-là », a déclaré vendredi à l'AFP Me Domitille Philippart, avocate du CPCR. La plainte avec constitution de partie civile, déposée le 22 septembre auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris, vise Pierre Kayondo, « susceptible » de résider au Havre (nord).

Selon le président du CPCR, Alain Gauthier, M. Kayondo était « actionnaire de la Radio Télévision des Mille Collines » et « considéré comme un "irréductible du MRND" (Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement), très lié au mouvement des Interahamwe », milices hutu principaux bras armés du génocide.

Dans sa plainte, le CPCR affirme que Pierre Kayondo, « ancien préfet de Kibuye et ancien député » dans la préfecture de Gitarama, « a activement participé à l'organisation des exterminations à Ruhango et à Tambwe dans la préfecture de Gitarama en permettant la constitution de groupe de miliciens interahamwe, en fournissant des armes et en participant à des réunions ».

Pour M. Gauthier, Pierre Kayondo « était un proche de personnalités condamnées pour génocide », dont le colonel Aloys Simba et Ephrem Nkezabera, surnommé le « banquier du génocide ».

Le CPCR, une association qui traque depuis plus de vingt ans les génocidaires présumés en France au nom des victimes et des rescapés,

s'appuie sur plusieurs témoignages qui, selon lui, « établissent le rôle actif de M. Kayondo dans les tueries qui se sont déroulées à compter du 20 avril dans la région de Gitarama ».

Le génocide a fait plus de 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.

A ce jour, deux procès liés au génocide au Rwanda ont débouché en France sur les condamnations définitives de trois hommes. Deux autres hommes doivent bientôt être jugés.